

« CETTE EXTENSION
DONNE À L'ENSEMBLE
UN STATUT, UNE NOBLESSE
ET UN ACCÈS ASSUMÉ
SUR L'ESPACE PUBLIC. »

JEAN-CHRISTOPHE MASSON,
ARCHITECTE



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



LES CHANTIERS DE L'

PALAIS DE JUSTICE DE

DOUAI

JANVIER
2019

Initialement composé du palais Pollinchove, construit au XVIII^e siècle, dans lequel siégeait le parlement de Flandres, et d'un ensemble édifié au XX^e siècle, le palais de justice de Douai compte maintenant une troisième partie moderne. Ses 1 800 m², répartis sur trois étages, amélioreront grandement les conditions d'accueil des justiciables et le cadre de travail des personnels, tant en termes de confort que de sécurité.

Perspectives ©
Agence Harmonic+Masson
& Associés

PALAIS DE JUSTICE



LES ACTEURS

- Maîtrise d'ouvrage**
*Ministère de la Justice
Direction des services
judiciaires (DSJ)
Secrétariat général (SG)*
- ◆
- Maîtrise d'ouvrage déléguée**
*Agence publique pour
l'immobilier de la Justice*
- ◆
- Maîtrise d'œuvre**
*Agence Hamonic+Masson
& Associés, Scoping*
- ◆
- Entreprise générale**
Demathieu Bard



L'AGENDA

- Avril 2016**
Mise en place d'installations provisoires et démarrage des travaux
- ◆
- Juillet-décembre 2016**
Démolition et travaux de fondation
- ◆
- Janvier 2017**
Début de la construction
- ◆
- Fin février/début mars 2019**
Réception de l'extension et premières audiences



LES CHIFFRES

- 12,5 M€ TTC**
Budget global de l'opération
- ◆
- 1 800 m²**
Surface de plancher de l'extension



UN SAUT DANS LA MODERNITÉ

L'extension dote le palais d'une véritable salle des pas perdus, ce dont il était privé, ainsi que d'un espace d'accueil des justiciables et de deux salles d'audience modernes. Ces éléments structurants en termes de fonctionnalité le sont aussi en termes d'image de la Justice : accueillir le public dignement, permettre à la Justice de s'exercer sereinement dans des salles d'audience adaptées c'est aussi lui donner un nouveau visage, plus humain. Un circuit sécurisé a également été prévu pour les personnes détenues : relié au nouveau sas fourgon, il dessert les attentes gardées et les box des deux salles d'audience. Avec cette extension, ce lieu composé du palais Pollinchove dans lequel la Justice était déjà rendue dès le XVIII^e siècle entre de plain-pied dans le XXI^e siècle.



UNE COHÉRENCE ARCHITECTURALE

L'extension du palais de justice de Douai apparaît comme la pièce manquante d'un puzzle : elle donne, malgré sa taille réduite, une nouvelle cohérence à l'ensemble architectural édifié dans les années 1970. Entre la verticale de l'imposante tour des années 70 et l'horizontalité de l'ancien parlement de Flandres, cette extension constitue le trait d'union entre ces bâtiments de formes disparates mais aussi avec l'environnement urbain. Reflétant ses immeubles élégants et les eaux de sa rivière, la Scarpe, le palais de justice s'intègre désormais de façon plus harmonieuse dans les quartiers historiques de Douai.



UN CHANTIER COMPLEXE

Ce ne sont pas forcément les chantiers les plus étendus qui se révèlent les plus compliqués : à Douai, les défis qu'ont dû relever la maîtrise d'œuvre, les entreprises et la maîtrise d'ouvrage ont découlé, au contraire, de l'exiguïté de la parcelle de construction, de sa proximité avec la Scarpe, de la reprise en sous-œuvre d'un bâtiment existant et de la présence immédiate des personnels du palais de justice qui ont dû supporter les nuisances des travaux, assurant malgré tout la continuité du service public de la Justice.

